

En route vers la mise en place d'une tarification incitative !

Hiver 2013

SICTOM

de Coulonges Champdeniers

20, rue de l'Épargne
79160 Coulonges-sur-l'Autize
Tél. 05 49 06 81 45
Fax 05 49 06 81 47
sictom.coul.champ@wanadoo.fr

Directeur de publication :
Denis ONILLON

Comité de rédaction :
Joël MORIN
Daniel MASSIAS,
Maryline RENAUD
Céline VERNON
Stéphanie GRIMAUULT.

Le SICTOM de Coulonges Champdeniers a choisi d'évoluer et de mettre en place la tarification incitative.

Basée sur la quantité de déchets produits par les usagers, ce mode de financement apparaît plus équitable pour tous les habitants du territoire.

En effet, cette démarche engagée depuis quelques mois par les élus, a pour objectif de réduire le volume des ordures ménagères et de maîtriser le coût de collecte qui sera proportionnel au volume de déchets présentés.

Vous trouverez dans ce document le travail retracé, étape par étape, qui reste à accomplir pour arriver au but recherché.

Après la collecte robotisée, nous allons être une nouvelle fois les pionniers, dans notre département, à tester ce mode de tarification.

Je vous encourage à poursuivre vos efforts de tri qui réduiront dans un avenir proche votre participation financière.

Les agents et les élus du syndicat sont à votre écoute pour vous servir au mieux dans leurs missions respectives.

Ils se joignent à moi pour souhaiter à chacun une excellente année 2014 !

*Denis ONILLON
Président du SICTOM*

Quand le SICTOM de Coulonges Champdenier

Le SICTOM de Coulonges Champdeniers a réalisé, avec l'aide du Cabinet ATLANCE, une étude financière et technique préalable à l'instauration d'une tarification incitative sur les déchets. La facture sera alors basée sur la mesure réelle des déchets ménagers présentés à la collecte.

Elle fonctionnera sur le même principe qu'une facture d'eau ou d'électricité, avec un abonnement et une consommation :

- 1. ABONNEMENT ou PART FIXE :** en rapport avec le volume du bac à ordures ménagères et englobant les services suivants : collecte des ordures ménagères et des emballages, accès aux déchetteries, vidage des colonnes « Verre » et « Papier » et les frais de fonctionnement du Syndicat.
- 2. CONSOMMATION ou PART VARIABLE :** liée à l'utilisation du service, c'est-à-dire, le nombre de fois où le bac à ordures ménagères sera présenté à la collecte.

Mais la mise en place de la redevance incitative passe par de nombreuses étapes intermédiaires ...

PREMIÈRE ÉTAPE

Aménagement des déchetteries et mise en place du contrôle des accès.

• Déchetterie d'Ardin :

L'entrée actuelle ne permettant pas la mise en attente des véhicules, un terrain en amont a été acheté pour créer deux nouvelles entrées, l'une pour les usagers (accès en haut) et l'autre en accès spécifique par le bas pour les services techniques.

Le projet permettra aussi la création de trois nouveaux quais, ainsi que deux grands espaces pour les déchets verts et les gravats, la mise en place d'un local spécifique pour les peintures, solvants, ... (*nouvelle filière à découvrir en dernière page*) mais également pour les déchets électriques et électroniques. Le site sera aussi intégralement clôturé et arboré.

L'objectif est de pouvoir continuer à développer les filières de traitement, tout en gérant au mieux les apports.

• Déchetterie de Champdeniers

Un nouvel espace pour les déchets verts sera créé, ce qui permettra l'installation du caisson de déchets de bois sur le quai et la sécurisation des dépôts. La sortie de la déchetterie sera entièrement goudronnée.

• Déchetterie de La Chapelle Thireuil

Une rampe d'accès sera réalisée afin de pouvoir sortir de la déchetterie par le bas et ainsi permettre une rotation plus facile des véhicules et un sens de circulation unique.

L'intégralité des quais de chaque déchetterie sera équipée de dispositifs antichute.

La mise en place du contrôle des accès aux déchetteries permettra de connaître exactement l'identité des usagers (particuliers et/ou professionnels) et la nature des déchets déposés, dans l'objectif de l'optimisation du service.

DEUXIÈME ÉTAPE

Achat des équipements nécessaires.

La mise en place du contrôle des accès dans les déchetteries et la redevance incitative nécessiteront l'achat de :

- Barrières, bornes d'entrée et cartes d'accès pour chaque foyer.
- Puces électroniques pour les bacs, système d'identification et de comptabilisation des bacs à l'intérieur des véhicules de collecte.
- Logiciel de facturation et de gestion des bacs.
- Bacs pour la collecte des emballages en porte à porte.

En effet, afin de vous inciter à trier plus facilement, le SICTOM de Coulonges Champdeniers souhaite en parallèle mettre en place la collecte sélective des emballages en porte à porte.

Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir de conteneurs individuels ou qui ne peuvent pas les rentrer, des alternatives vous seront proposées

Un dispositif qui fonctionne en 4 étapes



... continue d'innover pour contenir les coûts

ÉTAPE : 1 LES DÉCHETTERIES

ÉTAPE : 2 LES ÉQUIPEMENTS

REDEVANCE INCITATIVE

La future facture sera basée sur le nombre de présentation du bac à ordures ménagères.

Comment faire pour maîtriser sa facture ?

1. Trier ses déchets :



Colonne jaune : bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires et cartonnettes.



Colonne bleue : papiers, journaux, magazines, enveloppes blanches (avec ou sans fenêtre).



Colonne verte : bouteilles, pots et bocaux en verre.

En apportant en déchetterie encombrants, ferrailles, végétaux, cartons, gravats, bois, déchets électriques, batteries, ...

Sans oublier, les bornes pour les vêtements, la pharmacie pour les médicaments périmés ou en trop...

2. Composter ses déchets organiques :

Composter les déchets de cuisine et de jardin, c'est réduire ses ordures ménagères de 25 à 30 %.

Le SICTOM de Coulonges Champdeniers met à disposition un composteur pour 20 €. Il est également possible de joindre Le Réseau de Guides Composteurs pour toutes demandes concernant le compostage individuel.



⚠️ Dépôts sauvages et brûlage de déchets INTERDITS.

Tout producteur de déchets doit les faire éliminer conformément aux dispositions du Code de l'environnement. Aussi, toute personne effectuant des dépôts sauvages ou brûlage de déchets s'exposera à des contraventions ou des poursuites. Pour éviter ces incivilités, un nombre minimum de vidages du bac à ordures ménagères sera facturé à chaque redevance.

PRINCIPE CITOYEN :

- Facturation proportionnelle à la production de déchets,
- Encouragement au tri et à la réduction des déchets.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

- Préservation des ressources naturelles,
- Réduction de la production de déchets à la source,
- Diminution de la quantité de déchets en enfouissement.

IMPACT FINANCIER :

- Maîtrise de la hausse des coûts,
- Amélioration de la transparence sur les coûts.

3. Réduire sa production de déchets :



Acheter et consommer mieux : Éviter le suremballage, privilégier les produits concentrés, rechargeables, réparables et ayant une plus longue durée de vie.

Utiliser mieux et réutiliser : Avant de jeter un produit, il faut se demander s'il est réutilisable ou réparable, s'il peut être revendu ou donner (penser aux associations caritatives, aux sites Internet de dons ou de ventes)

Remplacer l'achat d'objets peu utilisés par la location ou le prêt avec son entourage.

4. Présenter son bac toujours bien rempli et penser à :

- Le positionner au bord du trottoir, la face LOGO vers la route.
- L'espacer de 0,75 à 1 m de tout obstacle (autre bac, poteau, arbre,...).
- Ne pas mettre de sacs à côté du bac, ni sur le couvercle du bac.
- Ne pas tasser les sacs dans le bac et utiliser de préférence des sacs de 30 L.
- Le rentrer après la collecte.



Actualités

Mise en place de la filière « Déchets Diffus Spécifiques »

À partir du
1^{er} janvier 2014

L'Eco-organisme EcoDDS prendra en charge la collecte en déchetteries de : pots de peinture, mastics, produits phytosanitaires, bidons d'acides ou de bases, combustibles, aérosols, filtres à huile...



Tout Emballage Vide Souillé correspondant à la liste produits et inférieur au conditionnement maximal (bidons d'huile exclus).



1 609 Tonnes de déchets verts (104 Kg /hab)



873 Tonnes de tout-venant (57 Kg /hab)



144,28 Tonnes de cartons (9 Kg /hab)



3 Tonnes de batteries (0,19 Kg /hab)



475 Tonnes de déchets de bois (31 Kg /hab)



124 Tonnes de déchets électriques (8Kg /hab)



2 Tonnes de piles (0,13Kg /hab)



244 Tonnes de métaux (16 Kg /hab)



10 Tonnes d'huiles (0,65 Kg /hab)



0,5 Tonnes de lampes et néons (0,03 Kg /hab)

La mise en place de cette nouvelle filière est aussi l'occasion de faire le bilan de celles déjà mises en place. En 2012, le SICTOM de Coulonges Champdeniers a collecté et traité :

D'autres filières sont encore à développer ...